

*Notre école propose
un enseignement complet et
attractif pour pratiquer la
musique*

Culture Musicale

- Initiation musicale (6 ans -CP)
- Formations musicales enfants (à partir de 7 ans -CE1)
- Formations musicales adultes
- Chant – techniques vocales

Les instruments enseignés

- Flûte traversière et à bec
- Violon – alto
- Guitare
- Saxophone
- Percussions—batterie
- Piano
- Synthétiseur
- Trompette



ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

104 rue Principale
57540 PETITE-ROSSELLE

MAIRIE DE PETITE-ROSSELLE

18 rue de l'Eglise – 57540 PETITE-ROSSELLE
Tél : 03 87 85 27 10
Fax : 03 87 84 12 70
mairie@mairie-petiterosselle.fr

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE PETITE-ROSSELLE

Tarifs 2021-2022



Apprendre la musique à Petite-Rosselle, c'est l'assurance d'un enseignement de qualité dans un esprit convivial.

Les cours de l'Ecole Municipale de Musique de Petite-Rosselle reprendront à la rentrée scolaire 2021/2022,

à compter du **8 septembre 2021**.

Ils sont dispensés dans les locaux de l'Ecole Municipale de Musique, situés au 104 Rue Principale.



Afin d'organiser au mieux cette rentrée musicale, nous vous demandons de bien vouloir effectuer :

- **vos inscriptions en mairie** avant le **7 septembre 2021**.

Les inscriptions seront effectives en fonction des places disponibles.

Priorité sera donnée aux réinscriptions.

TARIFS RENTREE 2021/2022

Elèves domiciliés	à Petite-Rosselle		Hors commune	
	Enfant *	Adulte	Enfant *	Adulte
Droit d'inscription annuel	38 €	43 €	42 €	53 €
Initiation musicale / trimestre	41 €	/	46 €	/
Formation musicale / trimestre	41 €	43 €	46 €	51 €
Instrument seul / trimestre (*a)	41 €	43 €	46 €	51 €
Instrument + formation musicale / trimestre	60 €	64 €	66 €	71 €
2 instruments + formation musicale / trimestre	85 €	91 €	95 €	101 €
Chant - techniques vocales + formation musicale / trimestre	60 €	/	66 €	/

***Enfant** : jusqu'à 18 ans + étudiants de - de 25 ans avec un certificat de scolarité.



majoration 5€ pour la pratique des instruments suivants :

- piano
- percussions



réductions consenties aux familles qui inscrivent plusieurs élèves :

- 2^e enfant : 15 %
- 3^e enfant : 25 %
- 4^e enfant et + : 30 %



gratuité des cours pour les membres de la Musique Municipale sous certaines conditions (contacter la Mairie)

Pour toute information complémentaire, veuillez prendre contact avec le Pôle Direction Générale - bureau n° 5 - Mairie de Petite-Rosselle
tél : 03 87 85 27 10

